



# Unitaire 33



Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

## Exigeons des moyens ambitieux pour l'école, les élèves et les personnels



**RIS RASED**  
4 février 2014  
à la Bourse du Travail  
Modalités et inscriptions sur le site :  
<http://33.snuipp.fr>

Déposé le 27 janvier 2014


Dispensé de timbrage

Bordeaux  
Méziadeck CDIS

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Le SNUipp-FSU 33 vous souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



**SNUipp FSU 33**  
**Syndicat National Unitaire**  
*des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC*  
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand  
 33000 Bordeaux

**SNUipp-FSU Bulletin d'adhésion 2013-2014**

**Adhérons !  
 Agissons  
 ensemble !**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
**Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.**  
**66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!**

Syndiqué-e en 2012-13  Jamais syndiqué-e  Ancien-ne syndiqué-e

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom et adresse d'affectation : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_  étudiant à l' ESPE

*En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp-FSU.*

**MODE DE PAIEMENT**

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura .... prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

TACITE RECONDUCTION ( votre adhésion sera reconduite automatiquement )

Je paye avec .... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

**Cotisations instits et PE**

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

**Situations particulières**

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Stagiaires	80 €
Étudiants M2	35€

**PEGC**

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

**Retraité-e-s**

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT- COTISATIONS SNUipp FSU Gironde N° national émetteur 438424**

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Nom, prénom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

COMPTE A DÉBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement un RIB**



Par **Agnès Dumand et Célia Gonzalez-Fondriest**  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU de Gironde

## Sommaire

### P.3 : Edito

### P.4-5 : École

Pour une carte scolaire ambitieuse et  
une réforme des rythmes réussie

L'Education Prioritaire à la relance

### P.6-8 : Métier

Temps-partiels 2014-2015

Chantiers Métiers : agir pour de réelles  
améliorations

Soi-disant devoir de réserve, pressions  
hiérarchiques : STOP

### P.9 : Société

Fiscalité,  
ne laissons pas le gouvernement  
sacrifier les services publics

### P.10 : Formation

ESPE d'Aquitaine : mobilisations pour  
défendre la formation des enseignant-es

### P.11-12 : Syndicat

Stage syndical « début de carrière »  
Stage syndical « maternelle »

C'est parce que la situation économique et sociale reste difficile que le syndicalisme doit être présent, exigeant et mobilisé. Santé, logement, éducation, emploi, fiscalité, retraites, pouvoir d'achat... c'est la vie au quotidien, pour chacun et chacune, qu'il faut améliorer. Dans ce contexte, les services publics et la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle. Mais la fuite en avant de la réduction des dépenses publiques, dans le cadre d'une politique libérale clairement assumée par le président Hollande, ne le permettra pas. C'est pourquoi la FSU porte avec force et conviction la nécessité d'un partage des richesses et l'idée que les services publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous et non une charge.

En ce qui concerne l'éducation, les résultats de la dernière enquête PISA pointent les difficultés récurrentes de notre école et vient confirmer une singularité terrible de notre système éducatif : l'écart qui sépare les plus forts des plus faibles continue de grandir et la proportion des élèves en grande difficulté ne cesse de s'accroître depuis les années 2000. Ces résultats doivent être l'occasion de replacer les enjeux prioritaires pour améliorer la réussite de tous. C'est bien en éducation prioritaire qu'il est urgent d'agir et d'enclencher des transformations du fonctionnement pédagogique des écoles. Les enseignant-es ont besoin de travailler autrement avec leurs élèves en étant solidement armé-es professionnellement. Pense-t-on sérieusement inverser la courbe de nos résultats avec seulement 300 postes « plus de maîtres que de classes » à la rentrée prochaine, en laissant plus d'une classe maternelle sur deux travailler avec plus de 25 élèves ou sans proposer de formation continue aux 330 000 professeurs des écoles ? Au vu du retard pris par l'école primaire, ces réponses reposent aussi sur la nécessité de choix budgétaires de grande ampleur.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent d'apporter des réponses concrètes et il est temps de s'extirper des seuls rythmes scolaires qui empoisonnent le débat sur l'école. La priorité au primaire a besoin d'un coup d'accélérateur : celui de la pédagogie, sur le temps scolaire, au service d'une meilleure réussite des élèves. Ce sont ces exigences, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, que le SNUipp-FSU continuera à porter avec les enseignant-es.

## Agir pour une carte scolaire ambitieuse et une réforme des rythmes réussie !

**En prévision des opérations de carte scolaire, le SNUipp-FSU dépose nationalement une alerte sociale afin de dénoncer l'insuffisance des dotations et donner un cadre national aux mobilisations départementales (rassemblement et audiences d'écoles à la DSDEN, manifestations un samedi avec les parents d'élèves...)**

En Gironde, pour la rentrée prochaine, 2300 élèves supplémentaires sont attendus pour 116 créations de postes. La quasi-totalité de la dotation académique est donnée à notre département, mais cela ne peut constituer une réponse à notre demande d'un plan de rattrapage de 300 postes qu'enseignants et parents réclament depuis un certain nombre d'années pour combler le déficit structurel de la Gironde.

Cette dotation permettra sans doute de faire progresser très légèrement le taux d'encadrement mais comme les créations seront largement utilisées pour absorber la hausse récurrente de nos effectifs, elles seront insuffisantes pour réparer les dégâts causés par le gouvernement précédent (effectifs, RASED, remplacement...), pour déployer les nouveaux dispositifs et la formation continue, leviers essentiels pour que les enseignants puissent enrichir leur pratiques professionnelles et mieux répondre aux besoins des élèves.

### A ces attentes immenses, que répond le Ministre ? Changer de rythmes !

Vincent Peillon a fait de cette réforme à moindre coût pour l'État sa mesure phare masquant ainsi les insuffisances de son projet de refondation de l'École. Une autre réforme des rythmes scolaires est possible et nécessaire, mais elle doit s'articuler avec une réforme plus globale et profonde de l'école où se conjuguent la réussite de tous sur le temps scolaire et l'amélioration des conditions de travail de tous les professionnels. Pour les enseignant-es, cette réforme est l'occasion de remettre en avant la nécessité de déconnecter leur temps de celui des élèves afin d'alléger leur temps d'enseignement. Cette mesure doit s'accompagner de créations massives de postes surnuméraires.

Un cadrage national fort qui laisserait des possibilités de dérogations à l'initiative des Conseils d'Écoles, est indispensable pour que le risque d'une adaptation locale de l'école

publique qui creuserait les inégalités soit écarté, pour que les activités périscolaires de qualité et gratuites pour tous ne puissent empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires, pour que les contraintes financières et organisationnelles ne supplantent pas l'intérêt des élèves.

Le SNUipp-FSU dénonce l'attitude du ministère qui refuse d'entendre les revendications du terrain et l'absolue nécessité d'écriture d'un nouveau décret. Il ne s'est pas associé au rapport que le comité national de suivi des rythmes a présenté au ministre et engage avec les collègues la constitution d'un contre-rapport, dont les éléments pourront étayer l'écriture d'un nouveau décret. En cas de refus du comité d'étudier le bilan du SNUipp-FSU, celui-ci y suspendrait sa participation.

**Le 12 février, jour de la tenue du prochain comité national et date hautement symbolique, sera une étape de mobilisation nationale importante pour porter la nécessité de plus de moyens pour l'École et d'une autre réforme des rythmes. Cette journée nous permettra de mener une campagne mettant en avant notre projet de transformation de l'école. Un rassemblement et des audiences sont prévus à la DSDEN de la Gironde.**

Alors que les collectivités territoriales sont déjà étranglées financièrement, on voit bien que la question de la carte scolaire et la réforme des rythmes sont étroitement liées. Ce qui est particulièrement vrai dans certaines de nos communes dont les écoles ne parviennent plus à accueillir tous les nouveaux élèves.

La réduction des inégalités scolaires est un enjeu prioritaire et nécessite une politique volontariste en faveur du service public d'éducation. Elle nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement pour les élèves qui passe aussi par l'amélioration des conditions d'exercice des enseignants. Mais au vu du retard pris par l'École et des politiques éducatives destructrices des dernières années, le budget actuel ne permettra pas d'enclencher les transformations urgentes.

Pour que l'École retrouve le chemin de la réussite, un changement de braquet s'impose Monsieur le Ministre ! Comptez sur nous pour vous le rappeler !



## L'Éducation Prioritaire à la relance

Vincent Peillon a présenté son plan pour l'Éducation Prioritaire qui, s'il reprend une partie des propositions du SNUipp-FSU, soulève quelques inquiétudes. Il faut encore des avancées et des traductions concrètes dans les écoles.

Le ministre vient de présenter un plan pour l'Éducation Prioritaire qui devrait se déployer à la rentrée 2015. Le ministère confirme le principe de label pour l'éducation prioritaire (REP) pour un millier de réseaux (collège et écoles) dont 350 appelés « REP PLUS », qui regrouperont les situations les plus difficiles et qui remplace le dispositif ECLAIR. Aujourd'hui, le SNUipp-FSU note que le ministère reprend quelques-unes de ses propositions :

- disparition de la part variable de l'indemnité ECLAIR, qui est intégrée à la part fixe ;
- développement du "plus de maîtres que de classes" et de la scolarisation des moins de trois ans ; - principe de temps libéré pour déconnecter le temps élève et le temps enseignant dans les REP les plus difficiles ;
- reconnaissance de l'engagement des enseignant-es par une revalorisation indemnitaire.

Néanmoins, des inquiétudes persistent. Tout d'abord, Vincent Peillon s'engage sur 1000 REP. Il y a aujourd'hui 1080 RRS. Les critères d'entrée dans le dispositif REP ne sont pas définis, alors que ce sont eux qui devraient présider à la labellisation. Le choix risque de se faire plus sur des critères budgétaires qu'en fonction des nécessités du terrain. Il y aura des sorties. Et toutes les zones pour lesquelles les conditions sociales et d'enseignement se sont dégradées ces dernières années ne pourront entrer dans le dispositif.

Ensuite, la volonté de nommer sur poste à profil les directeur-trices des écoles les plus difficiles et l'ouverture du GRAF (voir article « chantier métiers ») laissent craindre un mode de gestion managériale des REP. Le SNUipp-FSU sera très exigeant pour que la mise en œuvre de ce plan se décline concrètement dans les écoles. Son financement doit être programmé sous la forme d'une dotation supplémentaire dans le

prochain budget pour ne pas qu'elle se fasse au détriment des besoins des autres écoles et de leurs enseignant-es hors EP.

Devant l'importance des enjeux, le SNUipp-FSU demande :

- l'équité sur l'ensemble des REP, qui passe entre autre par le fait que tous les enseignant-es de l'EP bénéficient de temps libéré d'enseignement pour travailler autrement et plus efficacement à la réussite des élèves ;
- l'intégration, dès cette année, de la part modulable de l'indemnité ECLAIR à sa part fixe pour qu'elle soit répartie de manière égale entre l'ensemble des enseignant-es ;
- qu'un débat transparent s'engage dès à présent sur la définition des critères déterminant la labellisation des écoles.

Samantha Fitte



# POUR MON MÉTIER, POUR MOI POUR L'ÉCOLE

## Vous syndiquer au SNUipp-FSU?

<http://33.snuipp.fr>



## Temps partiels 2014-2015

La dernière circulaire départementale sur le temps partiel est parue. Elle est en ligne sur le site de la DSDEN et sur le site du SNUipp-FSU33, accompagnée du formulaire de demande de temps partiel.

### Accès au 80% hebdomadaire

Cette année, à la demande du SNUipp-FSU, le temps partiel à 80% hebdomadaire avait été proposé à titre expérimental dans les écoles à 4 jours et demi.

Pour 2014/2015, il sera accessible pour les temps partiels de droit *mais ne sera pas reconduit pour les temps partiels sur autorisation*.

Pour le SNUipp-FSU, qui demandait depuis de nombreuses années la possibilité pour les collègues de bénéficier du 80% hebdomadaire, ce nouveau droit était une avancée. Cependant, nous contestons le fait que seuls les collègues en temps partiels de droit puissent y accéder : il n'est pas acceptable que les contraintes budgétaires empêchent des collègues de bénéficier de leurs droits en tant que salarié-es.

### Accès des directeurs et directrices au temps partiel

Le droit au temps partiel annualisé est ouvert aux directeurs et directrices mais seul-es ceux des écoles de 2 ou 3 classes peuvent obtenir un temps partiel hebdomadaire. Les élu-es du SNUipp-FSU se félicitent de ces avancées mais continueront de se battre en CAPD pour l'ouverture du temps partiel aux directeur-trices dans les mêmes conditions que pour tous les enseignant-es.

### Les temps partiels sur autorisation

En CAPD, les élu-es du SNUipp-FSU se sont inquiété-es de l'apparition d'un nouveau paragraphe dans la circulaire sur le temps partiel, précisant que les demandes de temps partiels sur autorisation pourront être refusées. Jusqu'à présent, en Gironde, toutes les demandes étaient acceptées. Les représentant-es de la DSDEN nous ont assuré qu'il n'était pas dans leurs intentions de refuser ces demandes mais ils-elles se réservaient le droit de le faire si les nécessités du service les y contraignaient.

Les élu-es du SNUipp-FSU resteront extrêmement vigilant-es, et ont demandé que les refus, s'il y en avait, soient présentés en CAPD. Pour le SNUipp-FSU, si des refus étaient prononcés, ce serait un recul inadmissible pour les droits des personnels.

### Des délais à respecter

Toutes les demandes pour l'année 2014/2015 (première demande de temps partiel, prolongement de temps partiel, reprise à temps complet) doivent être faites avant le 31 mars 2014. Pour éviter tout litige, il est fortement recommandé d'envoyer sa demande de temps partiel par mail, en utilisant son adresse électronique institutionnelle (prénom.nom@ac-bordeaux.fr) et en demandant un accusé de réception.

Les services de la DSDEN contactent directement les enseignant-es qui sont déjà à temps partiel pour connaître leur choix pour l'année suivante : prolongement du temps partiel ou reprise à temps complet.

### Enregistrement des temps partiels :

Pour les demandes de temps partiel libérant une journée (les quotités autour de 75%), les services de la DSDEN ne sont pas encore en mesure de préciser la quotité exacte qui sera travaillée, elle sera conditionnée par l'organisation du temps scolaire de l'école d'exercice en 2014/2015 et par le jour libéré. En attendant, une quotité « par défaut » sera enregistrée dans le compte lprof des enseignant-es sollicitant un temps partiel.

## Chantiers Métiers : agir pour des réelles améliorations

Par Nathalie Teyssot

Entre le 18 novembre et le 12 décembre 2013, 5 groupes de travail ministériels auxquels participait le SNUipp-FSU ont redéfini nos métiers, 5 chantiers pour la refondation de l'école : PE, direction d'école, RASED, PEMF, CPC. Sans parler de précipitation on peut penser que le temps de la concertation pour des travaux d'une telle ampleur est assez faible. D'ailleurs, à l'arrivée, il n'y a aucune mesure particulière améliorant les conditions de travail pour la grande majorité des collègues, qui ne bénéficient toujours pas de reconnaissance en matière de temps ou de revalorisation pour tou-tes. Certes, il y a quelques clarifications des missions mais certaines mesures vont diviser notre profession. Pour le SNUipp-FSU, il est impensable de laisser ces chantiers en l'état. Il continuera d'agir pour des améliorations réelles, ce qui nécessite une autre volonté politique et des moyens budgétaires.

### PE

Le MEN a juste rappelé ce qu'il avait déjà accordé en juin (les 400€ de l'ISAE et les 24H d'APC forfaitisées). Il annoncé après coup l'allègement de service des PE d'une centaine de réseaux de l'Éducation Prioritaire. Il vient d'ouvrir le débat sur les droits syndicaux. L'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, son versement à tous, une carrière finissant pour tous à l'indice 783, la diminution du temps et de la charge de travail restent des revendications entières que le SNUipp-FSU continue de porter.

### Direction

Le MEN s'est penché sur la revalorisation des directeurs-trices : la part complémentaire de l'indemnité augmente pour les moins de 10 classes, un accès possible au GRAF\*, la généralisation du point supplémentaire pour l'accès à la hors-classe. Il a acté la création des postes de direction à profil pour les écoles « les plus complexes » et va rédiger un « référentiel métier ». Les « faisant fonction » devront bénéficier d'une formation. Mais mise à part la légère amélioration des décharges, le Ministère s'est peu penché sur l'amélioration des conditions d'exercice.

### RASED

Les pôles de circonscription ne sont pas les réponses demandées par le SNUipp-FSU pour conforter le fonctionnement en réseau. Si le-la maître-sse E reste affecté-e à une école, le-la maître-sse G et le-la psychologue scolaire n'interviendront plus qu'en situation de crise et sur toute la circonscription tels des « pompiers ». De plus, il n'y a pas d'engagement du ministère pour ré-abonder les départs en formation qui permettent la réouverture et l'implantation des nouveaux postes RASED. Le SNUipp-FSU restera vigilant pour que les enseignant-es spécialisé-es continuent de travailler en réseau avec les équipes.

### PEMF

Malgré une clarification des missions des PEMF, le régime indemnitaire et le temps de décharge sont en deçà des attentes, ils ne correspondent pas au volume de leurs missions : la formation continue et à distance : tutorat des fonctionnaires stagiaires et accompagnement des étudiants en stage. Ils devront de plus intervenir dans les ESPE, au sein d'équipes pluri-professionnelles. Mais avec un temps de décharge insuffisant (2 demi-journées par semaine) et l'absence de cadrage nationale pour les intégrer, rien ne garantit leur participation effective. L'indemnité de fonction étant attachée au tutorat de stagiaires et non à l'ensemble des missions qu'exercent les PEMF, tou-tes ne seront pas concerné-es.

### CPC

Les CPC bénéficieront d'un point supplémentaire dans le barème d'accès à la hors-classe et la possibilité d'accès à un Graf\*. Leurs missions s'élargissent : PMQC, moins de 3 ans, formation initiale... Leur temps de travail fera l'objet d'un cadrage ultérieur, mais la référence au cadre de la fonction publique n'est pas suffisante. Le SNUipp-FSU a porté l'exigence d'un recentrage des missions de CPC sur les actions pédagogiques et de la prise en compte de la charge supplémentaire que représente la mise en place des réformes en cours et la nécessité d'un revalorisation conséquente sous forme de NBI.

\* Le Graf « grade à accès fonctionnel »

Son principal problème c'est qu'il est un outil d'individualisation des carrières puisqu'il n'est pas accessible à tous les corps de métiers (CPC, directeurs-trices de « grandes écoles », enseignant-es en EP, qui ne pourraient y accéder qu'après avoir occupé des postes « à enjeux et à fortes responsabilités ») et qu'il s'inscrit dans la logique du mérite. La création de ce grade supplémentaire va accentuer la concurrence entre les personnels, nuisant ainsi au travail d'équipe. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que ne s'instaure pas une logique de hiérarchie intermédiaire.

## Soit-disant devoir de réserve, pressions hiérarchiques : **STOP !**

### « Devoir de réserve » : qu'en est-il ?

De plus en plus souvent ce prétendu « devoir de réserve » des enseignant-es est utilisé comme outil de pression pour tenter de couper court à la moindre critique ou contestation.

La loi du 13 juillet 1983 consolidée le 7 juillet 2010, exprime clairement : « **La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires** ».

Les libertés d'opinion et d'expression sont des libertés publiques reconnues par la Constitution, et par la Convention européenne des droits de l'Homme.

**Cette loi, dite « Le Pors », montre bien que le devoir de réserve n'existe pas pour les enseignant-es.** Seul-es les « fonctionnaires d'autorité » y sont soumis.

Les enseignant-es ont toute liberté (comme tout-e citoyen-e) d'exprimer leur opinion, de participer à une manifestation publique, de signer une pétition, de participer à une campagne électorale etc. Cependant, il leur est interdit d'engager l'Éducation Nationale par leur prise de position en la liant à leur fonction ; par exemple, vous ne pouvez pas dire : « En tant qu'enseignant-e, je ne peux que dénoncer la décision d'expulser M. X. », car cela pourrait signifier que l'Éducation Nationale est opposée à la décision en question. Mais vous pouvez dire : « Je suis enseignant-e de telle école où un papa immigré risque l'expulsion. En tant que citoyen-ne, je suis choqué-e par une telle mesure et je la dénonce. »

Les injonctions hiérarchiques sur ce sujet résultent de la confusion (réelle ou feinte) entre deux règles : le « secret professionnel » et la « discrétion professionnelle », évoquées dans l'article 26 de la loi, qui concernent « les faits, informations ou documents dont les fonctionnaires ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions », et qu'ils sont évidemment tenus de ne pas rendre publics.

L'obligation de neutralité l'emporte cependant sur la liberté d'expression pendant le temps de service.

### Stop aux pressions hiérarchiques !

D'autres genres de pressions continuent de détériorer le rapport avec la hiérarchie locale, qui n'est plus un rapport de confiance et de respect mutuel partout.

Ce sont parfois des inspections qui infantilisent les enseignant-es, impose de remplir des documents parfois très lourds, non obligatoires au demeurant et pas toujours pertinents avec la situation d'évaluation.

Ou bien l'obligation de participer à certaines animations pédagogiques qui l'emporte sur les besoins et les choix des collègues, dans un contexte de réduction de l'offre et de la qualité.

Ou encore quelques suspicions blessantes sur des autorisations d'absence. Sans parler des demandes administratives pressantes et envahissantes, et parfois contradictoires.

Nous sommes dans un système hiérarchisé. Nous avons certes à répondre à des obligations, mais en aucun cas, nous ne devons perdre notre liberté de penser et d'agir. Nous avons un cadre institutionnel de travail, il ne doit pas être un carcan et la confiance en notre professionnalité doit être première. Pour le SNUipp-FSU, les enseignant-es ont besoin de travailler dans un climat serein, ce qui nécessite de respecter notre liberté pédagogique et nous redonner confiance.

Face à des situations qui visent à empêcher l'expression critique (stratégie d'individualisation, pressions ...), particulièrement dans la période actuelle de remise en cause des droits des salarié-es, ne nous laissons pas intimider.

La réponse doit être collective, les élu-es du personnel sont là pour apporter aide et soutien mais aussi pour organiser les cadres collectifs de revendications.

Nous vous rappelons que les délégué-es du personnels ont un rôle à jouer dans les circonscriptions aussi, et que vous pouvez être conseillé-es par le SNUipp-FSU et accompagné-es dans toutes les convocations des IEN ou du DASEN, conseillé-es sur les suites de vos inspections, comme sur tout autre problème. N'hésitez pas à nous contacter !

**Soazic Le Lann**



## Réforme fiscale, ne laissons pas le gouvernement sacrifier les services publics !

Le « *pacte de compétitivité* » avait offert aux entreprises, sans contrepartie, 20 Milliards d'euros financés par les salarié-es et les consommateur-trices, par le biais d'une hausse de la TVA. Voici maintenant le « *pacte de responsabilité* » qui leur en offre 30 de plus sur trois ans. En compensation, il est prévu une baisse drastique de la dépense publique (50 Mds).

Les services publics sont à nouveau sacrifiés ! Cela signifie mise en péril de la protection sociale, attaques sur les collectivités, dégradation de l'École, des routes, des hôpitaux... alors que le nombre de pauvres progresse régulièrement (14,7% de la population). C'est priver les entreprises des investissements publics essentiels à leur développement. Ces politiques d'austérité hypothèquent tout retour à la croissance, accentuent le chômage et la pauvreté.

### Les services publics sont notre richesse !

Il faut arrêter de dire que cette dette, qui pèse sur l'ensemble des salarié-es est due aux dépenses de l'État pour faire fonctionner les Services Publics, « trop lourds, trop lents » nous dit F. Hollande. Si les dépenses sont plus élevées que les recettes, c'est parce que celles-ci n'ont cessé de diminuer. L'impôt sur le revenu des plus riches et des entreprises (notamment celles du CAC 40) n'a cessé de baisser par la multiplication des niches fiscales. C'est aussi parce que, les banques réduisant leur crédit aux entreprises, c'est l'État qui a emprunté aux banques à des taux exorbitants pour financer les aides.

### La dette privée est devenue une dette publique.

Une véritable réforme de la fiscalité, juste et transparente, est nécessaire et possible. Elle pourrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, tout en faisant peser une fiscalité moins lourde sur la majorité de la population.

Pour cela il faut : une harmonisation fiscale et sociale en Europe, que l'État puisse emprunter à la banque centrale européenne, lutter contre la fraude fiscale (80 Mds par an pour la France) en créant des emplois de contrôleur fiscal avec des moyens juridiques, dresser la liste exhaustive des paradis fiscaux et judiciaires pour les sanctionner ainsi que leurs utilisateur-trices...

Des alternatives existent ! La FSU fait partie du Collectif d'Audit Citoyen contre la dette publique (CAC33) qui organisera en mars une réunion publique pour en débattre.

*Laurence Laborde*

## Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) d'Aquitaine : mobilisations pour défendre la formation des enseignant-es

**D**epuis maintenant plus d'un mois, une majorité d'étudiant-es et de personnels manifeste publiquement son inquiétude face à la tournure prise par la mise en place de l'ESPE d'Aquitaine.

Les partenaires universitaires et le rectorat affirment soutenir le dossier d'accréditation ambitieux de l'ESPE, qu'ils ont avalisé. Pourtant et malgré l'investissement très fort des personnels de l'ESPE, la rentrée a été très difficile. Des dysfonctionnements majeurs mettent en question la sincérité des partenaires et la viabilité du projet :

- alors que l'ESPE devait disposer d'une capacité à agir de façon autonome, elle est rétrogradée au rang d'unité opérationnelle dans les statuts de l'Université de Bordeaux, simple exécutante des décisions prises en dehors d'elle ;

- alors que le projet, conformément aux textes de lois, avait pour ambition de construire une culture commune des

enseignant-es, les mises en œuvre du tronc commun (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) de formation de tou-ttes sont mises à mal par les différents partenaires ;

- alors qu'il spécifiait que les moyens alloués à la formation devaient être préservés, ces derniers seront amputés à la rentrée prochaine de 15 postes d'enseignant-es et de personnels Biatss\*, le budget de fonctionnement sera diminué de 10%, le budget d'investissement purement supprimé.

Malgré les actions menées depuis plusieurs semaines pour défendre un service public de formation des enseignant-es sur l'ensemble du territoire aquitain et pour pouvoir enfin travailler sereinement, la situation reste alarmante.

**Les formateur-trices et les étudiant-es demandent :**

- qu'un véritable dialogue se noue entre les différents partenaires de l'ESPE pour

assurer la mise en place rapide d'une formation ambitieuse des enseignant-es, Universitaire et Professionnelle, intégrée, alternée et progressive, respectueuse des personnels ;

- des signes immédiats d'engagement des partenaires en matière de moyens humains et financiers alloués à cette formation : restitution des postes d'enseignant-es escamotés par Bordeaux IV, et confirmation des postes de Biatss respect des conditions de mise en stage des étudiant-es par le Rectorat ;

- des garanties quant au maintien des antennes dans les départements et de leurs personnels enseignant-es et Biatss ;

- un réel soutien politique des ministères de tutelle pour que l'ESPE ne devienne pas la variable d'ajustement des partenaires universitaires et rectoraux au détriment des élèves, des étudiant-es, des enseignant-es et des territoires.

\* Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé

### Enseigner est un métier qui s'apprend !

La FSU a ouvert un observatoire de la formation afin de récolter les témoignages des formateur-trices et étudiant-es, pour alerter les ministères et l'ensemble de la communauté éducative sur les nombreuses difficultés rencontrées dans les ESPE et pour continuer à porter des propositions alternatives.

Or, aujourd'hui les logiques d'emploi président les logiques de formation.

Quelques exemples :

- quand fin septembre l'administration prend conscience de l'ampleur du manque de personnels dans le département, la DSDEN fait appel aux PES pour aller dans les classes alors qu'ils devaient être en formation jusqu'à la Toussaint ;

- pour pouvoir organiser les stages de formation continue statutaires (ex stage direction), la DSDEN utilise des M2 qui au lieu de faire des stages chez leur tuteur-trices dans une logique de formation font des remplacements.

Les dérives que l'on voit cette année pour les entrants dans le métier risquent de se reproduire voire de s'amplifier l'an prochain or enseigner reste plus que jamais un métier qui s'apprend.

**Le SNUipp - FSU revendique dès aujourd'hui :**

- une formation de 6 semaines au minimum en T1 et T2 ;
- que les lauréats du concours exceptionnel ne soient pas en pleine responsabilité de classe et bénéficient d'une réelle formation ;
- que les PES lauréats issu-es de la réforme ne soient pas considérés-es comme moyens d'enseignement et que leur temps de stage ne dépasse pas le tiers temps.

**Le SNUipp- FSU revendique également pour les PEMF :**

- un véritable tiers-temps de décharge de classe ;
- les garanties de fonctionnements et de moyens pour pouvoir participer aux activités de l'ESPE, en complémentarité avec les enseignant-es de l'ESPE ;
- la garantie d'un temps de travail en équipe dans les écoles d'application ou par le biais de réseaux de PEMF ;
- la garantie d'un temps spécifique dédié aux recherches pédagogiques et didactiques.

## Stage syndical « début de carrière »

**V**ous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires, changement d'échelon, inspection...).

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 33 organise un stage « début de carrière », le jeudi 20 mars afin de répondre au mieux à celles-ci.

Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également participer aux ateliers proposés.

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous. Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques. C'est pourquoi nous invitons lors de ce stage les mouvements pédagogiques qui participeront à des ateliers l'après-midi.

**AGEEM** Association Générale des Enseignants de Maternelle

**GFEN** Groupe Français d'Éducation Nouvelle

**ICEM** Pédagogie Freinet

Participer à un stage syndical, c'est l'occasion de :

- ✓ débattre,
- ✓ échanger avec la profession,
- ✓ avoir les bonnes réponses à ses questions,
- ✓ réfléchir tous ensemble,
- ✓ partager un moment convivial.

Enfin, **c'est un droit : utilisez-le !**

*PE Stagiaires, T1, T2, T3*

## Jeudi 20 mars

(9h00-16h30)

## Bordeaux

### Athénée Municipal

**(inscription auprès de la DSDEN**

**Avant le 20 février)**



## Comment s'inscrire?

1- Envoyer un courrier à la DSDEN de demande de congé pour stage avant le 20 février.

Vous trouverez sur notre site internet un modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (IA) sous couvert de l'IEN)

<http://33.snuipp.fr> rubrique stages

2- Envoyer le bon d'inscription (ci-dessous) au stage à :

SNUipp-FSU de Gironde,  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux

OU par mail : [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)

### Inscription au stage : Début de carrière du jeudi 20 mars

Nom : .....

Prénom: .....

Adresse électronique : .....

Adresse : .....

École : .....

## Stage syndical : « Maternelle »

« Et si on se laissait le temps pour apprendre, jouer, rêver à l'école maternelle ? »

**Lundi 31 mars**

**(9h00-16h30)**

**Bordeaux**

**Athénée Municipal**

**(inscription auprès de la DSDEN**

**Avant fin février)**

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 33 propose une journée de réflexion pour échanger cette fois sur l'équilibre à trouver entre les apprentissages et le jeu dans le respect des besoins de nos élèves, ainsi que sur les priorités à définir pour les nouveaux programmes. Il sera bien sûr question de nos conditions de travail dans des classes souvent surchargées et dans des locaux insuffisants pour les moments de repos par exemple. Nous ferons également le point sur le dispositif « moins de 3 ans » dans 8 classes de Gironde cette année.

Nous sommes en attente de la confirmation du conférencier, qui sera en rapport avec la réflexion sur les nouveaux programmes.

Pierre Garnier, secrétaire national du SNUipp-FSU, chargé du dossier de l'école maternelle sera parmi nous.

A l'heure où le Conseil supérieur des programmes entre dans la phase d'élaboration des nouveaux programmes de maternelle pour la rentrée 2014, le SNUipp-FSU vient de demander que leur mise en route soit progressive tout au long de l'année prochaine.

Il faut aussi qu'elle soit appuyée par un grand plan de formation pour les enseignant-es, qui doit débuter dès cette année, à partir des grandes lignes des projets discutés par les membres du CSP et les expert-es associé-es à ce travail. Le SNUipp-FSU souhaite également que soient élaborés des documents d'accompagnement comme ceux qui existent sur le langage.

L'école maternelle, qui a enfin retrouvé son identité, avec notamment le retour de la grande section dans son cycle, mérite qu'on lui donne le temps de construire un programme ambitieux et réalisable en permettant aux équipes de débattre, d'expérimenter, d'évaluer.

L'étape d'élaboration des programmes de maternelle doit être réussie. Elle doit porter les remontées des équipes sur les programmes de 2008 et aller dans le sens de la réduction des inégalités, comme cela s'est dégagé de l'étude ministérielle de 2011, parue en septembre dernier, qui a évalué les acquis des enfants à la sortie de l'école maternelle au moment de leur entrée au cours préparatoire.

Il est apparu en effet qu'entre cette date et l'étude précédente de 1997, les performances des élèves ont progressé de façon significative. En 1997, le pourcentage des élèves les plus faibles s'élevait à 10%, il est réduit à 3% en 2011. Dans le même temps, le pourcentage des élèves présents dans les niveaux de performance les plus élevés passe de 25% en 1997 à 46% en 2011.

L'école maternelle contribue à la réduction des inégalités sociales, alors, donnons-lui les contenus et les moyens nécessaires pour viser la réussite de tou-tes.

Annie Serres

**Inscription au stage : maternelle du 31 mars 2014**

Nom : .....

Prénom: .....

Adresse électronique : .....

Adresse : .....

École .....